

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU LOT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GIGNAC**

Séance du **jeudi 11 mai 2023 à 20 heures 30**

Membres en exercice : 14

Présents : 10

Votants : 10

Secrétaire de séance :

Marylise GAUCHET

Date de la convocation : 05/05/2023

L'an deux mille vingt-trois et le onze mai l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Solange OURCIVAL (Maire).

Présents : Solange OURCIVAL, François MOINET, Benoît CHASTANET, Arnaud RICOU, Marylise GAUCHET, Nicolas DELPECH, Annette JEANNOT DEBRIE, Didier FAUREL, Jean-Yves GOILLON, Benoît LABROUE

Représentés :

Excusés : Florence MARTY, Sébastien FOUILLADE, Pauline PIRAULT, Carine PERTUIS

Absents :

Objet : Réhabilitation, rénovation énergétique de la maison en centre Bourg, Place Saint Martin : transformation en 2 logements - Demande de subvention au titre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des bâtiments publics locaux

Madame le Maire informe le Conseil municipal que suite à un échange avec les services du Département, une demande de subvention au titre du fonds vert peut se cumuler avec une subvention au titre de la DETR.

Elle expose à l'assemblée que le Fonds vert a été créé en 2023 pour accélérer la transition écologique et apporter un appui aux collectivités territoriales et leurs partenaires dans leurs projets d'investissement selon trois axes : La performance environnementale, l'adaptation du territoire au changement climatique et l'amélioration du cadre de vie.

Ce fonds permet le déploiement d'actions territoriales, sous la responsabilité des préfets. Il vise à permettre à nos territoires, de diminuer leurs dépenses en augmentant leur résilience et de devenir les acteurs exemplaires de la transition écologique.

L'Axe 1, renforcer la performance environnementale, soutient les investissements de rénovation énergétique des bâtiments publics locaux.

Considérant que le projet de réhabilitation, rénovation énergétique de la maison en centre Bourg, Place Saint Martin : transformation en 2 logements est fondé à solliciter une aide au titre du fonds vert 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

– SOLLICITE l'aide de l'État au titre du dispositif Fonds vert 2023 au taux maximum.

Pour extrait conforme ; Gignac le 12/05/2023

Le secrétaire de séance,
Marylise GAUCHET

Le Maire,
Solange OURCIVAL



Acte transmis au contrôle de légalité le : ...12/05/2023...

Acte mis en ligne le : ...19/05/2023.....

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de TOULOUSE, par courrier (68, rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex) ou par l'application informatique en ligne Télérecours (accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>) dans le délai de deux mois à compter de sa ... [notification, affichage, publication].

Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Maire par courrier (adresse : 14 rue de la Pierre des 3 Evêques -6600 GIGNAC). Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse au recours gracieux (l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite du recours gracieux).

Sous-Préfecture Gourdon

Date de réception de l'AR: 12/05/2023

046-214601189-20230511-2023_05_11_03-DE

2

